



Système des Nations Unies
en Algérie



République Algérienne Démocratique
et Populaire



CADRE DE COOPÉRATION
STRATÉGIQUE (CDCS)
ALGÉRIE
2016 - 2020



Mme. Cristina Amaral
Coordonnatrice résidente
du
Systeme des Nations Unies en Algérie



M. Merzak Belhimeur
Directeur Général des Relations
Economiques et de la Coopération
Internationales
Ministère des Affaires Etrangères

Equipe du Pays Elargi du système des Nations Unies en Algérie et le Ministère des Affaires Etrangères

Equipe du Pays Elargi du système des Nations Unies en Algérie et le Ministère des Affaires Etrangères



Mohamed Ali Ould Sidi Deyah
Directeur, BIT



M. Nabil Assaf
Représentant, FAO



M. Keita Bah
Représentant, OMS



Mme Amita Misra, Directeur
Programmes Régionaux et Représentation Hors Siège, ONUDI



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Mme Leila Rhiwi
Représentante Bureau Multi-Pays
ONU Femmes
Maghreb



M. Adel Zeddiam
Directeur ONUSIDA



M. Emmanuel Noubissie
Représentant, Banque Mondiale



Mme. Randa Aboul-Hosn
Représentant résident, Adjointe PNUD



Mme Mariam Khan
Représentant résidente, UNFPA



M. Michael Millward
Représentant, UNESCO



M. Thomas Davin
Représentant, UNICEF



M. Harro Wittermans
Directeur, UNICRI



Mme. Cristina Amaral
Directrice UNIC



M. Mohamed Lamine Hamouny
Représentant CLCPRO

Sommaire

I- Résumé	5
II- Introduction	6
a- Contexte	6
b- Leçons apprises du cycle précédent	6
c- Processus	7
d- Des défis identifiés dans le BCP aux axes du CdCS	7
e- Principes de programmation et liens avec les l'agenda de développement Post-2015	8
f- Formulation des effets	8
III- Résultats attendus	8
Axe 1 du CdCS : Diversification économique	9
Axe 2 du CdCS : Développement social	10
Axe 3 du CdCS : Environnement	12
Axe 4 du CdCS : Bonne gouvernance	14
Axes transversaux de coopération	15
V- Mise en œuvre	16
a- Comité exécutif de coordination de la coopération	16
b- Mobilisation des ressources	16
VI- Suivi et évaluation	16
IV- Estimation des ressources nécessaires en USD	16



Liste des acronymes

ABDH	Approche basée sur les droits humains
BCR	Bureau du Coordonnateur Résident
BIT	Bureau international du travail
CdCS	Cadre de Coopération Stratégique
CLCPRO	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
CNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CR-ONU	Coordonnateur Résident du SNU
DaO	« Delivering as one » ; « Unis dans l'action »
DGRECI	Direction Générale des relations économiques et de la coopération internationale
DNRM	Délégation nationale des risques majeurs
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement de l'Agriculture
GAR	Gestion axée sur les résultats
IDH	Indice de développement humain
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MIC	« Middle Income country », Pays à revenu intermédiaire
MICL	Ministère de l'intérieur et des collectivités locales
MSPRH	Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière
NU	Nations unies
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme conjoint des NU sur le VIH/Sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPDRI	Programme de proximité pour le développement rural inégré
PPTD	Programme-pays pour la promotion du travail décent
RADP	République Algérienne Démocratique et Populaire
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SMART	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Pertinent (« Relevant ») et limité dans le Temps
SNU	Système des Nations unies
TMI	Taux de mortalité infantile
TMM	Taux de mortalité maternelle
UNCT	Equipe de pays des Nations unies
UNDAF	Plan cadre d'Assistance des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNICRI	Institut Interrégional des Nations Unies pour la recherche sur le crime et la justice
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

I- Résumé

Le présent document portant Cadre de Coopération Stratégique (CdCS) du Système des Nations unies (SNU) avec la République Algérienne Démocratique et Populaire est le résultat d'un exercice de programmation qui a consisté en un processus de consultation continu visant à analyser la façon dont le SNU peut, le plus efficacement, accompagner les efforts déployés par l'Algérie pour répondre aux priorités et besoins nationaux de développement. Ces priorités et besoins ont été identifiés à travers des groupes de travail interministériels coordonnés par le ministère des Affaires Etrangères, sur la base des grandes orientations exprimées par le Président de la République lors de son discours d'investiture du 28 avril 2014, et détaillés dans le plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président, de mai 2014 ainsi que des plans sectoriels qui lui sont reliés.

Les principaux défis du développement ont été identifiés et analysés par un Bilan Commun Pays élaboré par un consultant national sur la base d'une revue documentaire et des concertations avec les différentes institutions nationales.

Du côté des Nations unies, en plus de l'alignement sur les priorités nationales, la démarche est nourrie par les cinq principes énoncés par le groupe de développement des NU. Ces principes visent à renforcer la qualité et l'adaptation des réponses du SNU aux besoins et priorités nationaux, en tenant compte des normes et valeurs communes aux NU. Ces cinq principes sont : (i) l'approche basée sur les droits humains ; (ii) l'égalité des genres ; (iii) la durabilité environnementale ; (iv) la gestion axée sur les résultats ; et (v) le renforcement des capacités.

Quatre domaines prioritaires, interdépendants, ont émergé du processus ci-dessus, comme axes pertinents de coopération entre le SNU et l'Algérie. Ce sont: (i) la diversification économique, l'accent étant mis sur la valorisation des potentialités hors hydrocarbures, la sécurité alimentaire et l'amélioration du climat des affaires avec, en filigrane, des opportunités accrues d'emploi et de participation des femmes et de jeunes à la vie économique notamment dans le secteur productif; (ii) le développement social avec d'une part l'amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité, notamment pour les catégories vulnérables, et d'autre part, davantage de progrès dans l'amélioration de la condition des femmes, notamment par le biais d'une meilleure mise en

œuvre du cadre légal et normatif existant ; (iii) la préservation de l'environnement, en se focalisant sur l'amélioration du cadre de vie des citoyens à travers la lutte contre la pollution, la préservation et la valorisation des écosystèmes et le renforcement de la résilience face aux risques et aux catastrophes en lien avec les recommandations du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030 ; et (iv) la bonne gouvernance, par le biais de la modernisation du service public et du renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques publiques.

A ces quatre grands axes, s'ajoutent deux thématiques transversales. La première a trait à la jeunesse dont les attentes sont très importantes en termes d'insertion sociale mais aussi en termes d'une plus grande participation effective à la vie économique, sociale, culturelle et publique. L'équipe des NU est disponible pour accompagner et appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de la jeunesse selon les mandats et réseaux d'expertise des Agences, ou à travers un programme conjoint. La seconde dessine une perspective prometteuse de collaboration autour de la dynamisation de la coopération Sud-Sud et triangulaire, dans le respect des grands principes adoptés à Nairobi par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

Ces deux thématiques transversales en sont encore au niveau d'un dialogue poussé, prometteur, avec les autorités nationales. De ce fait, il n'est pas inscrit, pour l'instant, de projet concret, et donc ces thématiques n'apparaissent pas au niveau de la matrice des résultats.

Le CdCS traduit ces priorités en un cadre programmatique commun pour le déploiement d'actions de coopération pour le développement. Ce cadre servira de référence aux agences, fonds et programmes pour la formulation de leurs propres plans d'action pour la période 2016-2020.

Dans les différents domaines considérés, l'Organisation des Nations Unies offre des avantages comparatifs en ce qui concerne l'impulsion ou le renforcement des progrès tangibles vers des objectifs de développement durable, s'appuyant sur ses valeurs, sa base de connaissance globale, ses bonnes pratiques, les leçons apprises de l'expérience, son solide mandat normatif, sa neutralité et sa capacité à faciliter une coordination efficace et une redevabilité mutuelle entre différents partenaires.

II- Introduction

a- Contexte

L'Algérie est le plus grand d'Afrique par sa superficie, a une population de 39,5 millions d'habitants¹. Il est composé de 1541 communes réparties sur 48 wilayas. Ces dernières années ont été marquées par deux importants rendez-vous électoraux: les législatives du 10 mai 2012 - qui ont vu un accroissement significatif² de la représentation parlementaire féminine - et les présidentielles du 17 avril 2014 qui ont vu la réélection du Président Bouteflika.

Pays à revenu intermédiaire, actuellement non emprunteur, l'Algérie a accompli de remarquables progrès économiques et sociaux sur un large front au cours des trois dernières décennies. En témoigne l'amélioration constante de son IDH, passé de 0,509 en 1980 à 0,717 en 2013, affichant une moyenne de croissance annuelle d'environ 1% et gagnant cinq points dans le classement général des pays entre 2008 et 2013³. Du reste, elle est classée parmi les 10 pays aux progrès les plus rapides dans le développement humain, même en termes d'IDH non monétaire⁴. Mais à l'instar des autres pays à revenu intermédiaire, le pays est confronté à un certain nombre de défis et notamment au risque de vulnérabilité financière et économique.

« La crise mondiale de 2009 n'a eu quasiment aucune incidence sur le système financier de l'Algérie qui reste stable dans l'ensemble mais très insuffisamment développé. L'important contrôle des changes, la forte participation du secteur public et l'abondance du financement intérieur ont protégé les banques des chocs externes⁵ ».

Le pays a enregistré une croissance moyenne de 3% au cours des trois dernières années. Le PIB par habitant a atteint 5458 dollars en 2013 dépassant son pic de l'année 2008 (4 967 dollars)⁶.

Les dépenses en capital réel ont augmenté de façon significative au cours des dernières années. Dans son plan d'action actuel, le gouvernement continue d'utiliser l'investissement public pour atteindre ses objectifs de création d'emplois, de modernisation de l'administration, d'amélioration de la fourniture de logements et de services publics, y compris la santé, de développement de l'industrie hors-hydrocarbures, de l'agriculture et du secteur des services (tourisme notamment). Néanmoins, depuis la chute des prix du pétrole, les experts reconnaissent que même si «les réserves de change actuelles permettent à l'Algérie de faire face aux chocs sur la balance des paiements extérieurs à court terme», «cette capacité

à résister aux chocs se dissipera vite si les cours du pétrole restaient à des niveaux bas pendant longtemps⁷. Les autorités ont anticipé en réajustant les programmes d'investissements et de dépenses publiques, tout en préservant les secteurs sociaux prioritaires.

Le SNU est présent en Algérie à travers quatorze organismes résidents⁸ et dix organismes non-résidents.

b- Leçons apprises du cycle précédent

La préparation et la mise en œuvre du CdCS 2012-2015 peuvent être considérées comme le signal de la reprise d'une coopération substantielle entre l'Algérie et le SNU. En effet, l'attentat terroriste qui a visé les bureaux des Nations Unies en décembre 2007, avec pertes en vies humaines, a profondément déstabilisé le bureau de pays. Il s'en est suivi un ralentissement des activités dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2007-2012.

C'est donc dans un contexte particulier de relance, que le CdCS 2012-2014 a été préparé.

Formulation

Pour ce qui est de la formulation, un travail d'analyse en consultation avec le gouvernement a permis d'établir un état des lieux et l'identification des principaux défis. Une approche participative réunissant dans le pays les partenaires du SNU et du gouvernement, a présidé à la formulation du CdCS 2012-2015. Ce CdCS comportait cinq effets stratégiques.

Cadre des résultats

L'analyse du cadre des résultats montre que les effets sont bien focalisés en termes d'objectifs stratégiques. Effets et résultats attendus sont parfaitement alignés avec les priorités nationales d'une part, et les OMD d'autre part. Toutefois, on note une profusion d'effets intermédiaires (55) et de produits (56), ce qui entraîne une inflation du nombre d'indicateurs (plus de 200) pas toujours « SMART » et difficiles à obtenir ou démontrer. De nombreuses données de base et cibles sont vagues, parfois très subjectives et difficiles à quantifier ou à mesurer.

Mise en œuvre

Dans la mise en œuvre du CdCS, le travail du SNU en interne et avec les acteurs nationaux a été mieux coordonné qu'auparavant, avec un effort de cohérence conforme à l'esprit de la réforme des Nations unies. La réponse au développement local, l'appui à l'élaboration des stratégies nationales semblent avoir été une riche expérience de collaboration conjointe et de coordination entre les agences du SNU et entre le SNU et le Gouvernement. En revanche,

¹ONS- <http://www.ons.dz/-Demographie-.html>

²146 femmes ont accédé à l'APN, soit un taux de 31,6 %, contre 7,7 % dans la précédente législature (2007-2012). Cette avancée est la conséquence de la loi du 12 janvier 2012 sur la promotion des droits politiques de la femme adoptée en application de l'article 31 bis de la Constitution, telle qu'amendée en 2008. Avec ces résultats l'Algérie occupe le premier rang dans le monde arabe et le 28ème rang à l'échelle internationale en matière de la représentation des femmes aux parlements nationaux.

³Données du PNUD, consultables sur <http://hdr.undp.org/fr/content/table-2-human-development-index-trends-1980-2013>

⁴PNUD- Rapport sur le développement humain 2010- La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain, page 35

⁵Rapport du FMI : Évaluation de la stabilité du secteur financier 9 janvier 2014 - <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2014/cr14161f.pdf>

⁶Banque Mondiale, mars 2014

⁷Selon le Gouverneur de la Banque d'Algérie, dans un rapport devant les députés, rapportées par le journal « Réflexion » du 14 décembre 2014 http://www.reflexiondz.net/L-IMPACT-DE-LA-CHUTE-DU-COURS-DU-PETROLE-SUR-L-ECONOMIE-ALGERIENNE-Le-gouverneur-de-la-Banque-d-Algerie-previent-_a32387.html

⁸Banque Mondiale, BIT, FAO, OMS, ONU FEMMES, ONUDI, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNFPA, UNHCR, UNICEF

un certain nombre de contraintes sont relevées: (i) Les processus de gestion du CdCS et les mécanismes de mise en œuvre sont restés peu opérationnels, rendant difficiles le suivi et l'évaluation. (ii) Peu de programmes conjoints et un nombre limité d'activités qui correspondent à une véritable programmation conjointe; (iii) Un important déficit communicationnel interne et externe. (iv) Une grande mobilité et rotation des fonctionnaires.

En conclusion, il est recommandé au SNU un repositionnement stratégique tenant compte de son rôle, et de la valeur ajoutée, en termes d'expertise et de partage de bonnes pratiques qu'il peut apporter à l'action de développement en Algérie, en tant que pays à Revenu Intermédiaire (MIC). Pour éviter de couvrir un champ de thématiques trop large, il a été recommandé de rechercher plus de cohérence entre les axes stratégiques, et d'assurer un pilotage et un suivi rigoureux de la mise en œuvre. Enfin, les dimensions communication et visibilité doivent être davantage prises en charge, entre autres par l'organisation régulière de forums d'échange et de transfert de savoir-faire, en intégrant le réseau du SNU dans le monde et la coopération Sud-Sud. Cette intégration répondrait bien aux aspirations de renforcement des capacités institutionnelles nationales et de diversification économique exprimées par l'Algérie.

c- Processus

En 2014, un bilan commun de pays (BCP) a été préparé. Il a servi de base à l'identification des défis du développement et à la définition des axes prioritaires de coopération entre le SNU et le Gouvernement. La préparation du bilan s'est faite dans un cadre de discussion et validation commune. Les activités ont démarré en juillet 2014 par la présentation des objectifs du BCP et des principes UNDAF de programmation et du processus de planification stratégique.

Ces discussions préliminaires ont été suivies de séances de travail entre l'expert désigné par le SNU et les points focaux des institutions nationales partenaires sous la coordination du MAE qui a également organisé une séance de travail avec des représentants des associations de la société civile.

Dans son contenu, le BCP fait un état des lieux du niveau de développement économique, social et humain de l'Algérie à partir des trois principaux référentiels onusiens, la durabilité, l'équité et l'inclusivité.

Le bilan a permis de mettre à jour les principaux défis de l'Algérie dont les attendus sont de donner plus de densité et de cohérence aux politiques publiques et d'améliorer la qualité de la prise en charge de la demande sociale.

Le niveau de développement socio-économique atteint et les difficultés d'intégration économique rencontrées ont amené les pouvoirs publics à adopter rapidement et résolument une démarche innovante de croissance et de diversification économiques, de réduire les disparités (géographiques, sociales, de genre et d'âge [jeunesse, sujets âgés]) et de mieux prendre en charge les catégories sociales défavorisées.

Les nombreux progrès de ces dernières années attestent des capacités et des niveaux de résilience de l'Algérie à répondre à l'ensemble de ces défis. C'est pourquoi le prochain plan de développement

(2015-2019) revêt un caractère crucial tant il en est attendu la consolidation des efforts de développement de ces quinze dernières années au profit de l'élévation du niveau de vie des populations sans exclusive.

L'accompagnement du SNU ne s'en trouve qu'accru et sa coopération avec le Gouvernement algérien doit être portée à des hauteurs très élevées.

Les consultations bilatérales soutenues entre le SNU et le MAE ont permis de dégager quatre grands « axes » de coopération pour la période 2016-2020 (diversification économique, développement social, environnement, bonne gouvernance).

d- Des défis identifiés dans le BCP aux axes du CdCS

La démarche dont s'est inspiré le BCP a été de cadrer les problèmes de développement de l'Algérie à l'aune des critères de durabilité, d'inclusivité et d'équité. L'objectif était de restituer leur profondeur aux stratégies de développement, tout en notant les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des politiques publiques et les limites qu'elles rencontrent dans leurs niveaux de mise en œuvre et d'impact. Ces contraintes sont formulées comme défis que l'Algérie doit relever dans le cadre de ses prochains plans de développement.

Le BCP a identifié dix défis majeurs au croisement desquels se trouvent reconstitués les progrès à accomplir pour améliorer les conditions de vie des populations, élargir l'accès aux ressources et réduire davantage les inégalités et les disparités. En prolongement de cet inventaire, l'attention a été portée sur la formulation d'un certain nombre d'axes de stratégies, de politiques et de ressources nécessaires à la prise en charge de ces défis en tenant compte des intérêts des détenteurs de droits. L'autre critère pris en compte par la matrice des défis a trait aux avantages comparatifs des Nations Unies, sous l'angle de leur contribution réelle ou potentielle à la mise en œuvre des objectifs de développement de l'Algérie.

L'agrégation des défis en quatre axes (développement économique, développement social, gouvernance, environnement) résulte de la nécessité de mettre en place les synergies entre secteurs mais aussi de celle de concentrer l'action du SNU et de coordonner du travail des agences. Cette configuration se prête également à une évaluation intégrée des actions entreprises et leur impact sur le terrain en regardant davantage aux effets d'entraînement que les actions engagées peuvent susciter. Pour le reste, le consensus entre le SNU et le MAE s'est fait autour de l'objectif de porter la coopération à un niveau stratégique dans le cadre du CdCS, dans un premier temps, puis de désagréger les actions au niveau sectoriel pour une programmation concertée des activités.

La transition des défis de développement aux effets s'est faite lors des ateliers de préparation du CdCS à travers une analyse causale par Axe. Chaque groupe de consultation Gouvernement-ONU a établi un arbre à problème analysant les causalités et documentant l'évidence des écarts identifiés. Une deuxième étape a consisté à la transformation des arbres à problème en arbre à résultat pour ensuite prioriser, harmoniser l'ensemble dans la matrice de résultat finale.

Ainsi l'unité et l'intégrité des approches sont préservées à partir de la formulation, en termes génériques, des quatre axes de coopération et des mécanismes de leur opérationnalisation et de leur évaluation.

e- Principes de programmation et liens avec les l'agenda de développement Post-2015

En décembre 2014, un atelier de formation sur les méthodes et les outils de planification stratégique (GAR, ABDH) utilisés par le SNU, animé par des experts du Collège des Nations unies de Turin, a réuni les représentants des administrations centrales, le SNU et des représentants d'associations de la société civile.

Par ailleurs, en plus de l'alignement sur les priorités nationales, les ateliers de formulation des effets ont été constamment nourris par les cinq principes énoncés par le groupe de développement des NU, destinés à renforcer la qualité et la focalisation des réponses du SNU aux besoins et priorités nationaux, en tenant compte des normes et valeurs communes aux NU. Ces cinq principes sont : (i) l'approche basée sur les droits humains ; (ii) l'égalité des genres ; (iii) la durabilité environnementale ; (iv) la gestion axée sur les résultats ; et (v) le renforcement des capacités.

Il y avait unanimité quant à la nécessité de veiller au respect du principe d'égalité des sexes – et, le cas échéant, de le promouvoir – à travers l'ensemble des effets retenus. La formulation, dans ce CdCS, d'un effet spécifique au genre, vient en renforcement et non en exclusion de cette approche systémique.

Enfin, en attendant l'adoption du futur agenda du développement en septembre 2015 par l'Assemblée Générale, les effets retenus dans ce CdCS sont très largement en ligne avec les principes fondamentaux qui ont guidé et qui guident la préparation dudit Agenda : dignité humaine, prospérité, justice, protection de l'environnement et partenariat. Tous les effets trouveront un lien direct avec au moins un des futurs Objectifs de développement Durable Post-2015.

f- Formulation des effets

Deux activités parallèles ont été engagées. Des groupes de travail interministériels ont identifié les axes prioritaires de coopération pour chaque domaine, sous la coordination du MAE.

Par ailleurs, le SNU et le MAE ont mis en place quatre « groupes de résultats » couvrant les quatre domaines ciblés. Chaque groupe de résultats est présidé par un Chef d'agence et un représentant du MAE et regroupe l'ensemble des agences et secteurs/institutions nationaux qui, en vertu de leur mandat, interviennent dans la thématique considérée.

Pour chaque domaine retenu, trois ateliers bilatéraux de concertation ont été alors organisés (quatre pour le groupe social). Ces ateliers ont rassemblé les agences du SNU et les secteurs partenaires dans les programmes de coopération. Ils ont vu la contribution active d'environ une centaine de participants. Les objectifs étaient : (i) de formuler des effets CdCS à partir des défis identifiés dans le BCP, des priorités du Gouvernement, et des arbres à problèmes développés en tenant compte des mandats des agences ainsi que des cinq principes de programmation énoncés par l'UNDG et constamment rappelés lors des ateliers ; (ii) de choisir des indicateurs pertinents en proposant des moyens de vérification, des

valeurs de départ et des cibles ; (iii) d'aborder, même succinctement les hypothèses et risques relatifs à chaque effet. Ces ateliers n'ont pas abordé les mécanismes de mise en œuvre.

Un échange avec des représentants d'organisations de la société civile a donné une occasion de les informer de tout le processus de planification et des principes qui le sous-tendent, et de tenir compte de leurs contributions pertinentes.

Une retraite de restitution et de validation du cadre des résultats a rassemblé l'ensemble de l'UNCT, des secteurs concernés et des représentants de la société civile, le 02 mars 2015. Après présentation du processus ayant conduit au projet de matrice et de la matrice elle-même, un débat a permis d'enrichir et d'affiner l'approche, notamment sur les indicateurs, la question du genre qui doit être davantage mise en exergue et la nécessité unanimement relevée d'un mécanisme de suivi-évaluation.

Un avis du Peer support group a été obtenu le 08 mai 2015 et les commentaires et suggestions ont été pris en compte dans la finalisation du cadre logique (matrice) avec l'appui des consultants.

La contribution très importante du MAE a largement facilité les travaux de groupe en aidant à réunir les consensus. Les travaux en ateliers ont bénéficié d'éclairages d'experts en ce qui concerne l'approche méthodologique des processus de causalité, des principes de la GAR et de l'ABDH. Ils ont permis de concentrer les effets autour des grandes questions de développement de l'Algérie qui apparaissent, en fin de compte, moins reliées à la disponibilité des ressources (humaines, physiques, légales ou financières) qu'aux modalités de leur utilisation.

III- Résultats attendus

Le présent CdCS 2016-2020 définit la contribution que le SNU se propose d'apporter aux efforts de développement de l'Algérie. Il se base sur les constats et défis relevés dans le BCP et sur les avantages comparatifs des différentes agences résidentes et non résidentes. Il se focalise sur quatre axes stratégiques qui se rapportent à la diversification économique, au développement social, à la bonne gouvernance et à la préservation de l'environnement. Il convient d'observer que les effets attendus sous chacun de ces axes se renforcent mutuellement et sont en synergie avec le reste des priorités et des actions de développement national. Les soucis de durabilité et de résilience (économique et sociétale) sont pris en compte pratiquement à travers les quatre axes retenus.

Ce document met en exergue deux thématiques transversales importantes : la jeunesse, la coopération sud-sud.

Selon les axes de coopération, il est attendu des résultats du CdCS un effet levier au niveau national ou régional.

Par le souci qu'il porte, en dernier ressort, à l'amélioration de la vie des citoyens, à la protection, la réalisation et l'extension de leurs droits, le CdCS est en phase avec les principes universels des droits humains, et conforme aux autres principes de planification du SNU que sont l'égalité des sexes, la durabilité environnementale, la gestion axée sur les résultats et le renforcement des capacités.

Axe I du CdCS : Diversification économique

Effet 1 : D'ici 2020, les secteurs d'activité économique mettent en œuvre des stratégies de croissance orientées vers la diversification économique et le renforcement des capacités d'intégration économique et de création d'emploi

Justification

Grâce à des investissements publics massifs, l'économie algérienne a connu, ces dernières années, une croissance soutenue qui a permis de consolider et de densifier le réseau des infrastructures, d'accroître les capacités d'absorption de l'économie et de porter les niveaux de satisfaction de la demande sociale et des besoins à des hauteurs remarquables. En dépit de ces progrès incontestables l'économie reste vulnérable: la faiblesse de son système productif, sa dépendance des hydrocarbures (97% des exportations, 37% du PIB et 60% des recettes fiscales) - installent l'investissement, les dépenses publiques et les politiques sociales dans une faible résilience.

De plus, le nombre d'emplois créés reste insuffisant comme en témoigne le taux de chômage qui est autour de 10%, il frappe surtout les jeunes, (et davantage les diplômés de l'enseignement supérieur), et les femmes. Les dispositifs de création d'emplois restent peu intégrés à la matrice des activités productives.

Les stratégies mises en place, pour consolider le développement économique, ne produisent pas suffisamment d'effets de synergie, capables de générer un processus de croissance endogène et de prolonger la chaîne des valeurs. Un « Pacte national économique et social de croissance » a été conclu en 2014 entre le gouvernement, les représentants des employeurs et les représentants des salariés. Il a pour buts d'accélérer les réformes économiques, de développer des systèmes sociaux comme la santé et d'encourager l'accès au travail ainsi que la consolidation du partenariat et la mise à niveau des entreprises.

L'analyse causale des défis de l'économie en Algérie a révélé un certain nombre de pistes de réflexion centrés autour : (i) de l'équilibre des configurations économiques; (ii) du rôle l'administration ; (iii) d'une « culture économique », plus portée sur les opportunités d'affaires que sur les capacités d'entreprise et de prise de risque ; (iv) de la coordination, communication et synergie intersectorielles ; et (v) de l'opérationnalisation des stratégies économiques.

Conscient de ces défis, le Gouvernement fait de la diversification économique une option fondamentale du développement. Le but est de réduire sa dépendance à l'égard des hydrocarbures, consolider le système productif et impulser ainsi un nouveau régime de croissance. Les nombreux gisements de productivité existants peuvent être mis à contribution dans une optique de pleine utilisation des capacités, particulièrement en ce qui concerne le facteur humain. Renforcer l'intégration de la jeunesse en général et des femmes en particulier, dans les processus productifs, dans

le cadre d'une économie structurée peut également contribuer à réduire le secteur informel qui parasite, de différentes façons, l'économie officielle.

Effets attendus

La promotion d'une politique de diversification économique aura plusieurs effets positifs à travers la redistribution des facteurs de croissance au niveau sectoriel et territorial, l'implication soutenue des acteurs économiques et des partenaires sociaux, et des mécanismes rénovés et plus efficaces de promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté.

Cette diversification créera les conditions pour l'atteinte des objectifs de croissance et de répartition contribuant ainsi à sédimer davantage les processus de cohésion sociale et à maintenir ou améliorer les scores du développement humain. Elle rejoint, dans ses grandes lignes, les objectifs de renforcement des capacités de résilience de l'économie, de développement durable et de répartition équitable des dividendes du progrès ainsi impulsé, notamment en direction des femmes et des jeunes. Ce faisant, elle élargira les champs de protection et de réalisation des droits humains (travail décent, égalité des sexes, non-discrimination, participation à la vie économique et sociale entre autres) dévolus à l'Etat, en sa qualité de détenteur principal d'obligation.

Mise en œuvre

La coopération en matière de diversification économique se situera à plusieurs niveaux : (i) Accompagnement, au niveau national et/ou au sein de certaines wilayas sélectionnées, de la mise en œuvre des politiques sectorielles (agricoles –FAO-FIDA, commerciales -CNUCED-PNUD), industrielles – ONUDI, PNUD -, , pêche et aquaculture – ONUDI, et touristiques – OMT-PNUD) ; appui-conseil pour la définition et la mise en œuvre des objectifs locaux de diversification économique sur le moyen terme (PNUD); (ii) Appui dans amélioration de l'accès à l'emploi d'un plus grand nombre de personnes des deux sexes par le renforcement des capacités des dispositifs d'insertion locaux (PNUD pour l'accompagnement de la création d'entreprises, BIT dans une optique de mise en œuvre du PPTD et d'appui à la mise en œuvre du Pacte économique et social de croissance, ONUDI dans le cadre du Programme Global d'innovation pour les technologies propres pour les PME).

L'axe « développement social » se décline en deux effets, le premier relatif à l'amélioration de l'accès aux, et de la qualité des services sociaux et le second en rapport avec la promotion de la condition de la femme.

Axe 2 du CdCS : Développement social

Effet 2. : D'ici 2020, un accès accru, inclusif et équitable à des services sociaux de qualité est offert à la population

Justification

Le développement social reste la préoccupation cardinale de l'Algérie, surdéterminée par ses enracinements historiques. L'Algérie a investi des ressources considérables à améliorer les conditions de vie de ses populations, à réduire les disparités sociales, générationnelles, de genre et géographiques et à créer des espaces d'intégration des catégories vulnérables et défavorisées. Le système de protection sociale, dans ses dimensions contributive (principe de répartition) et non contributive (action sociale de l'Etat qui mobilise 13% du PIB) assure un large niveau de couverture (santé, éducation, habitat, pouvoir d'achat, etc.).

Ces acquis demandent à être consolidés par la réduction des poches de vulnérabilité et l'amélioration des conditions de prise en charge de la demande sociale avec de meilleures capacités de gouvernance et de justice sociale.

Cette consolidation rencontre le double défi de la qualité des prestations et de l'accès inclusif : a) les critères de qualité des services sociaux doivent permettre de répondre à une demande plus exigeante des usagers ; b) les règles d'accès doivent, quant à elles, permettre de réduire les difficultés de prise en charge équitable et la mise en œuvre des programmes sociaux au profit du plus grand nombre, dans un souci d'équité et de justice sociale.

Les préoccupations attachées aux droits sociaux invitent à consolider et innover en matière de dispositifs de protection sociale et à améliorer les conditions de prise en charge des catégories de population exposées à la précarité ou à la vulnérabilité : personnes handicapées, sans attaches familiales ou sans ressources, personnes âgées et/ou malades et sans capacités d'auto-prise en charge. Cela peut se faire à partir d'une ingénierie soucieuse de principes d'égalité, d'exhaustivité et de non-discrimination, s'inspirant du droit.

Effets attendus

L'effet attendu est de rendre plus efficaces les politiques publiques et promouvoir de nouveaux référentiels à la prise en charge des personnes en difficulté quelles que soient leur situation, leur origine ou la nature de leurs besoins, en impliquant les OSC aux différents niveaux de la démarche.

Dans le domaine de la protection sociale, l'effort du SNU sera orienté vers le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des différents acteurs.

Mise en œuvre

La mise en œuvre comprendra l'appui à la génération de données désagrégées (par âge, sexe, zones géographiques, catégories socioprofessionnelles etc.) pour une meilleure connaissance des dynamiques de population, des phénomènes de pauvreté et d'exclusion ou de discrimination (OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF) ainsi que de leurs déterminants, en particulier dans leur dimension locale.

Il s'y ajoute le développement des capacités des groupes vulnérables et leur résilience (ONUFEMMES, UNESCO, UNICEF). Les actions en faveur des personnes en situation de détresse sociale constituent une plateforme d'intervention qui requiert l'appui de nombreuses agences (ONUFEMMES, UNESCO, UNFPA, UNICEF).

L'appui aux politiques de l'enfance dans leurs différentes dimensions (éducation, protection, réduction des disparités et des discriminations, etc.) en vertu des principes de droit, constitue un des principaux domaines d'intervention des institutions onusiennes, particulièrement pour l'OMS, l'UNESCO et l'UNICEF. L'appui à la formulation ou la mise en œuvre de politiques et normes sanitaires reste de la responsabilité première de l'OMS. Les programmes, fonds ou agences ayant mandat spécifique interviennent dans le cadre de leur champ de compétence.

Ainsi, l'AIEA est impliquée dans le cadre de l'utilisation médicale des radio-isotopes. L'ONUSIDA coordonne le programme commun de tout le SNU contre le VIH/Sida et de ce fait, appuie l'élaboration, la coordination, la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la stratégie nationale de lutte contre le sida.

L'UNFPA promeut l'accès des populations vulnérables à un paquet de services complet et de qualité en santé sexuelle et reproductrice et l'intégration systématique du Dispositif Minimum d'Urgence (MDU) dans le plan national de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles. L'UNICEF promeut le respect des droits des enfants et des adolescents à travers le pays. .

La société civile par ses organisations, a tendance à s'investir de plus en plus dans les processus sociaux à partir de ses implantations de proximité. Son développement est tributaire du renforcement de sa capacité à contribuer à la mise en œuvre des programmes et politiques publiques, notamment à travers son interaction avec le SNU, des moyens et des espaces d'activité dont elle dispose.

Effet 3 : D'ici 2020, la promotion de la condition des femmes répond à celle de l'évolution du cadre normatif et légal et bénéficie de stratégies nationales suivies, évaluées et rendues visibles

Justification

Dans le domaine du genre, l'instauration du principe constitutionnel de l'égalité des sexes, la ratification de la CEDAW, l'interaction entre la société civile et la volonté politique du gouvernement de renforcer les droits, les réformes continues du code de la famille et du code de la nationalité, du code Pénal et en matière de représentation des femmes dans les assemblées élues, ainsi que la dynamique d'insertion éducative et professionnelle ont été les principaux catalyseurs de l'évolution de la condition féminine. Celle-ci est appelée à de nombreux progrès à moyen terme, avec l'arrivée massive de femmes sur le marché du travail, un niveau de réussite scolaire supérieur à celui des hommes et des manifestations d'intérêt politiques et associatives, à défendre les principes d'égalité. L'opérationnalisation des textes juridiques par le renforcement des mécanismes plus puissants, efficaces et redevables permettront de réduire les discriminations sociales et professionnelles et faire bénéficier l'économie nationale d'une ressource importante.

Pour autant, le bilan en matière d'égalité hommes/femmes accuse encore de nombreuses disparités avec un indice des inégalités de genre de 0,425 en 2013 (81^{ème} place sur 152 pays) et ce en dépit des dispositions légales (accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat, aux postes de décision, aux sports et loisirs, aux espaces publics etc.). Ces dispositions légales s'avèrent être souvent en avance par rapport aux pratiques et à la reconnaissance sociales des droits et restent souvent peu médiatisées et donc méconnues par les femmes qui en bénéficieraient le plus.

Le phénomène de la violence à l'égard des femmes a commencé à être abordé ouvertement et officiellement dans les années 1990 à la faveur d'un travail important, mené d'abord par la société civile. Depuis, une synergie entre pouvoirs publics et ONG a permis de franchir un certain nombre d'étapes dans le traitement du problème. Ces étapes viennent de culminer récemment par l'adoption au parlement d'un amendement au code pénal allant dans le sens d'un élargissement et d'un durcissement des sanctions à l'encontre des auteurs de violence contre les femmes, qu'il s'agisse de violence conjugale/domestique ou de harcèlement sexuel.

Effets attendus

La situation des femmes en Algérie est en constante évolution et appelle, complémentairement aux efforts des pouvoirs publics, à un appui en expertise du programme du SNU. Les principes de programmation du SNU offrent des opportunités de collaborations élargies qui pourraient permettre de consolider les droits des femmes et des enfants et de proposer différentes formes de coopération dans un objectif de renforcement des capacités, à partir d'une meilleure connaissance des défis et l'adaptation des politiques à leur prise en charge. A cet égard, l'appui du SNU à la mise en place de mécanismes intersectoriels de collecte d'information, d'analyse et de dissémination des données, de communication et de suivi-évaluation des stratégies nationales et politiques publiques créera les conditions nécessaires à l'élargissement de l'opérationnalisation des dispositions légales en faveur des droits des femmes.

La société civile est de plus en plus active dans le domaine de la défense des droits des femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes, ce qui constitue un atout important dans cette mise en adéquation de la réalité sociale et économique des femmes avec le cadre légal et normatif et requiert aussi un niveau de renforcement des capacités de ces acteurs à la hauteur des nouveaux défis sociaux.

Mise en œuvre

La réduction du décalage existant entre les pratiques sociales et le cadre normatif et réglementaire implique, entre autres, le renforcement des opérations de sensibilisation, l'information sur les droits et la mise en place de plateformes de régulation et de coordination des politiques publiques. L'appui du SNU dans ses différentes composantes (BIT, OMS, ONUFEMMES, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF) revêtira diverses modalités d'engagement : plaidoyer, appui-conseil, gestion de connaissances et renforcement de capacités. Le renforcement des capacités des élues du parlement et des collectivités locales (ONU Femmes, PNUD) et des OSC (ONU Femmes, UNFPA) confortera la participation des femmes à la vie politique et l'amélioration des programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Le rôle de la société civile dans ses actions de sensibilisation, de plaidoyer pour veiller à l'application du cadre normatif, de prévention, d'écoute, de prise en charge est indispensable pour appuyer les efforts de l'Etat dans des domaines d'une grande sensibilité et qui peuvent bénéficier de la contribution des agences de l'ONU, chacune selon son mandat.

Axe 3 du CdCS : Environnement

Effet 4 : D'ici 2020, le cadre de vie et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion participative durable des écosystèmes naturels et urbains

Justification

L'Algérie s'est attachée, ces dernières années, à créer les conditions d'une meilleure approche des questions liées à l'environnement, à partir de nombreux dispositifs de préservation et de protection des ressources. Les corpus législatifs et légaux sont d'une grande richesse, portés par les normes internationales et adossés aux réquisits du développement durable.

Les domaines d'activité sont nombreux. Le traitement à grande échelle des eaux usées, la gestion des déchets domestiques et industriels, l'économie et la diversification énergétiques et la mise en place d'un système de prévention contre les risques de catastrophes font partie des activités que les pouvoirs publics comptent promouvoir dans le cadre du prochain programme de développement de l'Algérie.

L'Algérie a produit son deuxième rapport sur les changements climatiques dans le cadre de la CCNUCC et la diversification énergétique rencontre l'aspiration de l'Algérie à produire 40% de son électricité, à l'horizon 2030, à partir de l'exploitation de l'énergie solaire. L'immensité du territoire algérien offre de nombreuses ressources de la biodiversité dont l'humanité tout entière pourrait tirer profit à partir d'une actualisation cartographique et d'un inventaire systématique.

Néanmoins, les conditions de mise en œuvre des réglementations rencontrent de faibles capacités opérationnelles, des espaces de coordination et de participation, à exploiter pleinement et à renforcer, eu égard au niveau d'information et de sensibilisation, encore insuffisants.

L'état de l'environnement et une partie des écosystèmes naturels sont, en effet, marqués par une certaine détérioration due à la conjonction d'une forte pression anthropique et de niveaux de protection limités.

L'urbanisation envahissante affecte la qualité de vie des populations, soustrait de nombreuses espaces parmi les plus riches aux activités agricoles durables tout en augmentant les niveaux de pollution à des seuils de plus en plus élevés.

Les ressources de l'environnement sont exposées à la surexploitation (déforestation, dégradation des écosystèmes) et des capacités de régénération des espèces animales, végétales et des biodiversités soumises à l'influence de facteurs tant endogènes (capacités de prise en charge) qu'exogènes (réchauffement climatique, désertification). Les parcs naturels sont également menacés par de nombreux périls de nature biologique (à l'exemple du barrage vert). Concernant les catastrophes, les tremblements de terre sont récurrents dans le Nord de l'Algérie; les inondations sont une menace constante, y compris dans les zones arides.

Les risques technologiques se sont accrus à mesure du développement de zones industrielles et de l'extension urbaine incontrôlée autour de ces zones. L'Algérie est également exposée aux risques liés au changement climatique, à l'instar de toute la zone maghrébine.

Les systèmes de gestion des risques majeurs ont montré leurs limites, avec des plateformes insuffisamment équipées tandis que les plans ORSEC demandent à être réactivés en vue d'une meilleure opérationnalisation. L'engagement de la société civile, le secteur privé et des élus tant au niveau du Parlement qu'au niveau local contribuerait à la réussite de ce système de gestion.

L'analyse causale met en lumière les pistes de réflexion relatives à : (i) la bonne gouvernance environnementale ; (ii) la coordination intersectorielle ; (iii) la mise en œuvre des stratégies et des politiques publiques ; et (iv) l'opérationnalisation des textes réglementaires. De nombreux défis sont lancés à la sauvegarde des ressources environnementales et la protection des espaces.

Les objectifs sont à la fois de réduire la pollution, d'améliorer les actifs environnementaux, de réduire les émissions des gaz à effet de serre et de promouvoir l'économie verte. La chaîne des causalités implique de revoir l'ensemble des dispositifs opérationnels mis en place à partir des maillons faibles. Les actions multiformes, que ces dispositifs appellent, doivent s'inscrire dans une démarche de responsabilités partagées et de coordination intersectorielle.

Effets attendus

L'effet principal attendu est la consolidation des fondamentaux du développement durable sur la base des préconisations internationales.

Plus spécifiquement, la société bénéficiera d'un plus grand nombre d'écosystèmes préservés (aires protégées, espaces verts, surface (re)-boisée), d'un environnement moins pollué. D'autre part, la résilience des institutions et de la société aux désastres naturels ou humains (accidents industriels) sera renforcée.

Une plus grande sensibilité autour des questions environnementales et une plus grande implication citoyenne, particulièrement de la jeunesse, participeront à la protection du cadre de vie et à l'enracinement du comportement citoyen.

Mise en œuvre

La mise en œuvre des politiques publiques en matière d'environnement offre des opportunités de coopération élargie, ouverte et participative impliquant les pouvoirs publics, les institutions onusiennes, la société civile, les partenaires économiques et sociaux avec la contribution des populations locales, à partir d'objectifs ciblés et de politiques coordonnés.

Les modalités d'engagement du SNU sont relatives à l'appui-conseil, au renforcement des capacités pour la mise en place de dispositifs institutionnels et de plans d'opérationnalisation des stratégies et plans d'action pour une gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles.

Un accompagnement est prévu pour la production du troisième rapport de l'Algérie sur les changements climatiques dans le cadre de la CCNUCC, la mise en place systématique (à terme) de plans d'aménagement/plans d'action pour la préservation des espaces/ressources naturelles, de l'amélioration de la gestion des déchets domestiques.

Dans le domaine de la préparation aux catastrophes, l'accompagnement vise également à mettre en place une stratégie nationale pour la gestion des risques aux catastrophes, mais également un programme de renforcement des capacités aux niveaux institutionnel national et local.

Axe 4 du CdCS : Bonne gouvernance

Effet 5 : D'ici 2020, les citoyens bénéficient d'un service public de qualité répondant à leurs attentes, soutenu par l'amélioration de la mise en œuvre des politiques publiques et une gestion moderne et participative

Justification

L'Algérie a franchi une grande partie du chemin de la bonne gouvernance grâce à la mise en place d'un réseau étendu d'infrastructures tant pour la prise en charge de la demande sociale que pour la génération d'externalités positives.

Dans le sillage des efforts de diversification de son économie et de préservation de sa politique sociale, le pays est résolu à poursuivre la modernisation des services publics et l'amélioration de la qualité des prestations pour répondre à la demande exigeante et sans cesse croissante des citoyens. Dans ce cadre, la nécessité de renforcer les capacités des acteurs institutionnels et des partenaires nationaux pour la mise en œuvre des politiques publiques est érigée en priorité, avec le souci de consolider les droits humains et la démocratie participative et inclusive découlant des engagements internationaux de l'Algérie, de la gestion basée sur les résultats et de la culture du suivi et de l'évaluation.

En dépit des efforts soutenus des autorités, il y a encore matière à amélioration dans la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans les espaces d'administration et d'entreprise.

De même, le niveau de performance et de qualité des services publics reste encore en deçà des normes dans un ensemble de secteurs, en raison du poids de la demande sociale croissante en quantité, qualité et intensité d'une part, et de capacités opérationnelles limitées, de systèmes de gestion parfois inadaptés d'autre part. L'analyse causale révèle une perception mitigée des citoyens vis à vis des performances caractérisée par: i) Un manque de formation ciblée, ii) des compétences insuffisantes, iii) un système d'information peu performant, iv) la faiblesse d'accès à l'information par les citoyens,

v) une coordination intersectorielle à renforcer. Les systèmes de communication ne sont également pas d'un niveau de performance adapté aux cibles et impacts recherchés.

Effets attendus

Au plan institutionnel, il s'agit d'accélérer la modernisation de l'administration, l'amélioration de son efficacité et de sa réactivité, opérer la reconfiguration des systèmes de gestion et améliorer la performance des systèmes d'information, (notamment la génération, la mise à disposition et l'utilisation d'informations et de données désagrégées par âge, sexe, collectivités locales, catégories sociales, présence d'un handicap, etc.) et de communication.

Les effets attendus portent sur la facilité d'accès des usagers – citoyens, institutions partenaires ou entrepreneurs- à des services publics de qualité, réactifs, transparents et attentif aux aspects liés à la redevabilité.

Mise en œuvre

En ce qui concerne la gouvernance, plusieurs modalités d'engagement du SNU seront mises à contribution : dialogue et appui technique pour la mise en œuvre des stratégies nationales et l'évaluation des politiques, plaidoyer, appui conseil, renforcement de capacités. Les domaines d'intervention seront variés : à un niveau national, renforcement des capacités des cadres de divers ministères et des assemblées élues (Assemblée nationale et Sénat), à un niveau local (wilayas et communes ciblées) l'accompagnement des programmes locaux d'amélioration des conditions de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques (PNUD).

La bonne gouvernance est également reliée à la démocratie participative, qui implique l'accroissement du rôle des assemblées élues et le renforcement de la participation citoyenne à travers notamment les organisations de la société civile.

⁹Nations Unies, Assemblée Générale, Document A/66/229 <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/442/34/PDF/N1144234.pdf?OpenElement>

¹⁰Discours d'investiture du Président de la République, <http://www.aps.dz/algerie/5155-texte-integral-du-discours-du-president-bouteflika-a-l-occasion-de-son-investiture>

Axes transversaux de coopération

Jeunesse

La jeunesse, capital humain précieux, est une ressource et le moteur du développement du pays. Sa participation pleine et active aux efforts de développement est une demande émanant tant des pouvoirs publics, qui l'érigent en priorité, que de la jeunesse elle-même, de plus en plus active dans la revendication de cette participation.

Le poids démographique, présent et futur, des jeunes donne à la question de la jeunesse une place centrale dans les préoccupations nationales. Sur la période récente, si des progrès en matière d'éducation/ formation, d'emploi et de participation au mouvement associatif sont des aspects qui ont particulièrement impacté positivement la vie des jeunes, d'autres défis restent posés pour eux. De façon générale, les jeunes expriment le très fort besoin d'avoir des perspectives, dans le cadre d'un projet intégré auquel ils seraient partie prenante, qui renforcerait leurs capacités d'acteurs de la société de demain, et qui serait mobilisateur de tout leur potentiel, à travers notamment le développement de leur autonomie et une plus grande responsabilisation. Leurs attentes sont fortes et diversifiées (en matière d'éducation, de formation professionnelle, d'emploi et de revenu décent, de logement, de soins, d'accès aux activités de loisirs, aux technologies de l'information et de la communication, à la culture et aux sports)

Ce diagnostic n'échappe pas aux autorités. Dans son discours d'investiture, le Président de la République y a fait référence explicitement : « Notre jeunesse se verra offrir les moyens de s'insérer dans le monde du travail. Outre une formation de qualité et un appui à l'emploi dans les différents secteurs de l'économie, la jeunesse continuera d'être soutenue et accompagnée pour créer ses propres activités et contribuer ainsi au développement du pays⁹ ».

Le plan d'action du gouvernement décline la démarche d'ensemble : le gouvernement « place la promotion de la Jeunesse au centre de l'ensemble de sa stratégie et lui consacre, dans le cadre d'une coordination intersectorielle, une dynamique de soutien cohérente et intégrée, englobant les programmes d'éducation et de formation et de protection contre les fléaux sociaux, de lutte pour l'emploi, l'accès équitable au logement, à la pratique sportive, aux loisirs et aux autres biens sociaux. Il adoptera à cet égard une démarche consensuelle et participative, fondée sur le dialogue, et accordant un soutien privilégié au mouvement associatif des jeunes, avec l'institution d'un cadre national approprié de Concertation d'Expertise et d'Aide à la prise de décision ».

De fait, des Conseils Consultatifs des Jeunes commencent à se former dans certaines wilayas.

La plupart des agences résidentes et non résidentes des NU ont, de par leurs mandats respectifs, une composante relative à la

jeunesse. Il existe déjà des actions de coopération dans ce domaine. Notamment des programmes d'entrepreneuriat pour jeunes qui peuvent être envisagés sous l'effet de la diversification économique dans le contexte de mise œuvre de l'agenda post 2015.

Un dialogue récent s'est établi entre l'équipe des NU et le Ministère en charge de la Jeunesse où il a été convenu de renforcer la coordination des actions. Au-delà de l'impact des effets attendus du CdCS, l'équipe des Nations Unies est disponible à accompagner les politiques publiques sur l'emploi, l'insertion et la participation des jeunes à la vie économique et sociale y compris dans de la cadre de la prochaine stratégie nationale de la jeunesse.

L'ONU a défini un cadre global d'action dans le domaine de la jeunesse appelé le Youth System Wide Approach. Ce cadre pourrait servir de référence pour le groupe de travail UN-Ministère de la Jeunesse et donner lieu à un programme conjoint.

Coopération Sud Sud

L'Algérie a une longue tradition de coopération avec les pays du sud, favorisée par son appartenance continentale et sa situation géographique au carrefour d'espaces divers (maghrébin, africain, arabe et méditerranéen), son statut économique, son histoire ancienne et récente et son adhésion à de multiples institutions multilatérales de coopération.

De son côté, l'ONU a mis en évidence, dans un rapport du Secrétaire Général présenté en 2011¹⁰, une résilience plus importante des pays du sud à la crise financière et économique de 2008-2009. De plus, d'après les prévisions des économistes, en 2030, la coopération Sud-Sud sera l'un des principaux moteurs de la croissance économique mondiale.

L'ONU continue d'améliorer sa cohérence dans le soutien de la coopération sud-sud et triangulaire, afin de documenter et d'élargir la diffusion des bonnes pratiques et des solutions donnant de bons résultats en matière de développement et permettre ainsi la duplication des initiatives algériennes dans la région et au niveau international.

ailleurs, cette approche serait très opportune à l'aube de l'adoption des objectifs de développement post-2015 et de l'évolution des partenariats et pourrait servir de levier à l'échange d'expertise, domaine où l'Algérie possède de sérieux atouts. Il demeure entendu qu'une telle entreprise restera fidèle aux grands principes adoptés à Nairobi par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, relatifs à la souveraineté nationale, à l'appropriation et l'indépendance nationales, l'égalité, l'absence de conditions, la non-ingérence dans les affaires intérieures et l'avantage mutuel¹¹.

¹¹Résolution 64/222, annexe, par. 11 et 18 <http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/GA%20Resolutions/GA%20Resolution%202009.pdf>

V- Mise en œuvre

a- Comité exécutif de coordination de la coopération

Afin de pallier aux insuffisances constatées dans le dispositif actuel, il a été convenu de mettre en place un comité exécutif de la coordination de la coopération. Ce comité sera co-présidé par le (MAE) et par le CR-ONU. Y siègeront, comme membres les co-présidents des groupes résultats. Des représentants de secteurs pourront être invités à prendre part aux réunions du comité autant que de besoin.

Ce comité exécutif aura pour fonctions : (i) la coordination générale des activités de coopération Algérie-SNU ; (ii) la supervision de la planification, l'exécution et l'évaluation du CdCS.

Il se réunira en session ordinaire deux fois par an et en session extraordinaire si les deux co-présidents le jugent impératif.

b- Mobilisation des ressources

Au-delà du partage des coûts qui accompagne certains programmes, il a été convenu d'élaborer une démarche conjointe SNU-Gouvernement de mobilisation de ressources auprès de partenaires nationaux publics ou privés et de saisir toutes les opportunités existantes à travers les canaux de financement multilatéraux comme, par exemple, le Fonds des Nations unies pour la coopération sud-sud. Le dialogue entamé autour de cette démarche se poursuivra durant la mise en œuvre

VI- Suivi et évaluation

Pour chacun des quatre axes de coopération, un « Groupe Résultats » sera mis en place ; il réunira un représentant de chaque secteur concerné par l'axe en question et un représentant de chaque agence onusienne également impliquée. Il sera co-présidé par un chef d'Agence et un représentant du Gouvernement. Il aura pour fonction d'assurer la coordination générale des programmes et projets, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les résultats.

Il se réunira sur une base trimestrielle. La quasi-totalité des programmes étant délivrés selon les modalités dites d'exécution nationale, ces réunions de suivi devront faire un point détaillé, relever les progrès, identifier les goulots d'étranglements et proposer les actions correctives afin de garantir le succès des programmes et projets.

Une revue à mi-parcours sera éventuellement effectuée courant 2018 en vue d'évaluer la mise en œuvre du CdCS et le réviser si nécessaire. Une évaluation finale du CdCS aura lieu en 2019.

Un groupe interagences de communication développera une stratégie de communication qui accompagnera la mise en œuvre du CdCS en alignant ses plans sur les programmes découlant du CdCS.

IV- Estimation des ressources nécessaires en USD

		RESSOURCES			
		RD	RAM	TOTAL	%
Axe 1	Diversification économique	\$ 5 350 000,00	\$ 8 600 000	\$ 13 950 000,00	14,06 %
Axe 2	Développement social	\$ 6 794 500	\$ 14 804 750	\$ 21 599 250,00	21,77 %
	Effet 2 - Services sociaux	\$ 6 294 500	\$ 13 635 250	\$ 19 929 750,00	20,09 %
	Effet 3 - Promotion de la femme	\$ 500 000	\$ 1 169 500	\$ 1 669 500,00	1,68 %
Axe 3	Environnement	\$ 13 939 473	\$ 1 000 000	\$ 14 939 473,00	15,06 %
Axe 4	Gouvernance	\$ 21 610 000	\$ 5 510 250	\$ 27 120 250,00	27,34 %
	TOTAL	\$ 54 488 473	\$ 44 719 750	\$ 99 208 223,00	100,00 %
	%	54,92 %	45,08 %		100,00 %

* RD : Ressources disponibles; RAM : Ressources à mobiliser.

* RD : Ressources disponibles; RAM : Ressources à mobiliser.

AXE 1: DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

Priorités nationales :

- Veiller à la poursuite du développement et à l'avènement d'une économie diversifiée en complément au potentiel en hydrocarbures, en valorisant les potentialités agricoles, minières, touristiques et autres.
- Lever les contraintes qui entravent une croissance forte et soutenue à travers l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et de l'investissement au triple plan des procédures, des délais et des coûts.
- Continuer à soutenir et accompagner la jeunesse pour qu'elle crée ses propres activités et contribue ainsi au développement du pays

Résultats	Indicateurs	B= Données de base C= Cible	Moyens de vérification	Hypothèses (H) et Risques (R)	Rôles des Agences ONU	Ressources estimées (disponibles/ à mobiliser)	
Effet 1 : D'ici 2020, les secteurs d'activité économique mettent en œuvre des stratégies de croissance orientées vers la diversification économique et le renforcement des capacités d'intégration économique et de promotion de l'emploi	i.1.1 Taux de survie des micro-entreprises (ANSEJ-CNAC)	B = 92% (2014) C = 95%	Centre National du registre de commerce (CNRC). Statistiques annuelles ANSEJ et CNAC. Caisse de garantie des crédits bancaires	R= Révision des priorités économiques en cours de cycle H= poursuite des efforts du gouvernement visant la diversification de l'économie nationale	• Plaidoyer-Conseil/dialogue sur les politiques : PNUD, BIT, FAO, UNITAR, UNESCO, Banque Mondiale, OIM, ONUDI, • Gestion des connaissances PNUD, BIT, FAO, UNESCO, Banque Mondiale, OIM, ONUDI, CNUCED • Développement des capacités PNUD, BIT, FAO, UNITAR, UNESCO Banque Mondiale, OIM, ONUDI • Prestations de services (appui opérationnel) PNUD, BIT, FAO, UNITAR, UNESCO, Banque Mondiale, OIM, ONUDI	BIT : 2,700,000 \$ à mobiliser PNUD : 3,750,000 \$ disponible UNESCO: 2,000,000 \$ à mobiliser UNITAR : 1600 000 \$ (disponibles) OMT: 1,900,000 \$ à mobiliser ONUDI :2,000,000 \$ (à mobiliser)	
	i.1.2 Nombre de projets PPDR1	B = 9 156 C =12 148	MADR				
	i.1.3 Nombre de projets opérationnels d'aménagement touristique	B: 1185 établissements C: augmentation de 20%	Min. Tourisme				
	i.1.4 Structure de l'emploi (désagré par âge, sexe et secteurs juridiques ONS)	Industrie B =12,6% C = 16% Agriculture (dont pêche) B=9,5% C =13% BTP (B =16,5% C = 18%), tertiaire (commerce et services) : B = 61,4% C = 53%	Enquête Emploi de l'ONS disponible sur internet.				
	i.1.5 Valeur moyenne de la production alimentaire	B =186 \$ per caput C = 192 Agriculture (dont pêche) B = 9,5% C =13% BTP (B =16,5% C =18%), tertiaire (commerce et services) : B = 61,4% C = 53%	FAO				

MATRICE DE RESULTAT DU CADRE DE COOPERATION STRATEGIQUE (ALGERIE) 2016-2020

AXE 2 : DEVELOPPEMENT SOCIAL

Priorités nationales :

- Faire évoluer la qualité du développement humain, entre autres, dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la santé, en tenant pleinement compte des droits des citoyens démunis et des personnes aux besoins spécifiques.
- Renforcer le statut de la femme l'adapter aux droits que lui confèrent la constitution et la loi, pour promouvoir son rôle aux plans politique, économique et social.
- Améliorer l'accès aux services sociaux de qualité et à la protection sociale notamment en faveur des groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées)

Résultats	Indicateurs	B= Données de base C= Cible	Moyens de vérification	Hypothèses (H) et Risques (R)	Rôles des Agences ONU	Ressources estimées (disponibles/ à mobiliser)
Effet 2 : D'ici 2020, un accès accru, inclusif et équitable à des services sociaux de qualité est offert à la population	Education			H = Réalisation des projets d'extension du réseau sanitaire et éducatif R = données sociales et sanitaires désagrégées incomplètes ou non mises à jour	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer-Conseil/ dialogue sur les politiques : UNICEF, OMS, UNFPA, ONUSIDA, PNUD, UNESCO • Gestion des connaissances UNICEF, OMS, UNFPA, ONUSIDA, PNUD, UNESCO • Développement des capacités UNICEF, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNESCO, AIEA • Prestations de services (appui opérationnel) UNICEF, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNESCO 	BIT : 500 000 \$ à mobiliser ONUSIDA : 150 000 \$ disponibles à mobiliser 6,500,000 \$ UNICEF : 5,000,000 \$ disponibles à mobiliser 5,000,000 \$ UNFPA : 1,135,250 \$ à mobiliser OMS : 660,000 \$ disponibles AIEA : 384,500 \$ disponibles UNESCO : 100 000 \$
	i.2.1 Taux de déperdition scolaire des -16 ans	B = 3,7% M ; 3,1%F C = -1%	Rapport annuel de la direction et de la prospective du Min. de l'Education Nationale			
	i.2.2 Taux de réussite aux examens officiels	B = BAC: 47,19 % C = +20%				
	i.2.3 Nb de projets SNU qui intègrent une dimension d'alphabétisation	B = 1 C = 3				
	Santé					
	i.2.4 Un système de surveillance des décès maternels mis en place	B = Non C = Oui				
	i.2.5 TMM et TMI	B =TMM : 63,6 décès p. 100.000 nais. viv. (2014) C = 57 décès p. 100.000 naissances viv. (OMD5) B =TMI : 22%(23,5%,G 20,4% F) C = TMI	Audit des décès maternels MSPRH			

¹²Les lignes de base seront déterminés lors d'une revue ultérieure.

<p>Effet 3 :</p> <p>D'ici 2020, la promotion de la condition des femmes répond à celle de l'évolution du cadre normatif et légal et bénéficie de stratégies nationales suivies, évaluées et rendues visibles</p>	<p>i.2.6 Prévalence des maladies non-transmissibles dont (les maladies cardiovasculaires, Diabète et Cancer)</p> <p>i.2.7 Prévalence des maladies transmissibles dont (Tuberculose, Hépatites, VIH SIDA)</p>	<p>B = Décès par MCV : 26,1%, C = 20%</p> <p>B = Diabètes : 16%</p> <p>C = ?</p> <p>B = Cancer : 45000nc/ an</p> <p>C = ?</p> <p>B = Tuberculose: 126/100 000</p> <p>C = ?</p> <p>B = Hépatites :2.16% (B), 3% (C)</p> <p>C = ?</p> <p>B = VIH : 0.1%</p> <p>C : <0,1%</p>	<p>Registre national du MSPRH</p>			<p>ONU FEMMES : 500, 000 \$</p> <p>Disponibles et à mobiliser 200 000 \$</p> <p>UNFPA : 969,500 \$ à mobiliser</p> <p>ONUDI : (à mobiliser 200,000 \$)</p>
	<p>Protection Sociale</p> <p>i.2.7 % des Indu bénéficiaires radiés par opération d'assainissement de la liste de l'Allocation forfaitaire de solidarité</p> <p>i.3.1 Une plateforme intersectorielle d'échanges de données</p> <p>i.3.2 Un mécanisme commun coordonné de S&E des stratégies est mis en place et des stratégies/plans nationaux existants sont évalués</p> <p>i.3.3 Nombre de stratégies de communication mises en œuvre sur la condition féminine</p> <p>i.3.4 Nombre de dispositions (institutionnelles prises à l'issue de l'évaluation des stratégies) et de leurs mécanismes et instruments</p>	<p>B = 56.5%</p> <p>C = 20%</p> <p>B = Non</p> <p>C = Oui (1)</p> <p>B = Non</p> <p>C = 1 structure officielle /ou groupe de S&E mis en place et au moins 2 stratégies nationales/plans sont évaluées</p> <p>B = 1</p> <p>C = Au moins 2 stratégies de com. issues de secteurs clé OU une (1) stratégie de com inter-sectorielle commune</p> <p>B = N/A</p> <p>C = Au moins 1 disposition institutionnelle prise pour chaque stratégie nationale existante évaluée</p>	<p>Protection sociale</p> <p>Statistiques annuelles de l'Agence de développement social, Min. de la solidarité (ADS)</p> <p>Rapport de l'ONS sur la pauvreté 2015</p> <p>MICS 4</p> <p>Rapport OMD</p> <p>i.3.1 Le site virtuel de la plate- forme intersectorielle / et/ Ou rapport de rencontres périodiques inter- sectorielles sur les échanges de données</p> <p>i.3.2 PV ou Compte rendu de l'installation de cette structure S&E et de ses réunions périodiques</p> <p>- Rapports d'évaluation des stratégies /plans</p> <p>i.3.3 Documents de stratégies de communication</p> <p>Compte –rendus / articles de presse ou autres supports média sur les actions de mise en œuvre de ces stratégies de communication</p> <p>i.3.4 Texte de la/des disposition/s</p>	<p>H = Coordination des secteurs autour d'une stratégie commune en faveur de la promotion de la condition féminine</p> <p>R = Difficultés d'harmoniser les pratiques et la mise en œuvre.</p>	<p>• Plaidoyer-Conseil/ dialogue sur les politiques : ONU Femmes, UNFPA, PNUD, ONUSIDA</p> <p>• Gestion des connaissances ONU Femmes, UNFPA, PNUD, BIT, WB, ONUSIDA</p> <p>• Développement des capacités ONU Femmes, PNUD, BIT, ONUDI</p>	

MATRICE DE RESULTAT DU CADRE DE COOPERATION STRATEGIQUE (ALGERIE) 2016-2020

AXE 3 : ENVIRONNEMENT

Priorités nationales :

- Préserver les écosystèmes (Biodiversité, Lutte contre la désertification, Risques majeurs)
- Lutter contre la pollution (Gestion des déchets, Pollution industrielle et urbaine, Efficacité énergétique, Education et communication environnementales)

Résultats	Indicateurs	B = Données de base C = Cible	Moyens de vérification	Hypothèses (H) et risques (R)	Rôles des Agences ONU	Ressources estimées (disponibles / à mobiliser)
Effet 4 : D'ici 2020, le cadre de vie et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion participative durable des écosystèmes naturels et urbains	i.4.1. Existence (nombre) de plans généraux d'aménagement des aires protégées mis en place et/ou mis en œuvre.	B = Non C = Ouiv	MATE/MADR	H = Effectivité de la stratégie nationale de gestion des risques et catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil/dialogue sur les politiques : PNUD, FAO, UN-HABITAT, CLCPRO, UNESCO, UNIDO • Gestion des connaissances PNUD, FAO, UN-HABITAT, CLCPRO, UNESCO, UNIDO • Développement des capacités vPNUD, FAO, UN-HABITAT, CLCPRO, UNESCO, UNIDO • Prestations de services (appui opérationnel) PNUD, FAO, UN-HABITAT, CLCPRO, UNIDO 	AIEA : 439,473 \$ disponibles PNUD : 12,000,000 \$ disponibles UNESCO : 1,500,000 \$ disponibles OMT: 100,000 \$ (à mobiliser) ONUDI : 900,000 \$ (à mobiliser)
	i.4.2 Volume des déchets recyclés	B = BAC: 47,19 % C = +20%	MATE/MICL Programme National De Gestion Intégrée Des Déchets Ménagers Et Assimilés PROGDEM			
	i.4.3 Taux de boisement au Nord du Pays	B = 16.4% C = 17.2%	DGF	R = Retard dans les dispositifs et mesures d'appui à l'économie verte		
	i.4.4 Nombres de membre de comité de quartier formé à la préparation aux risques et catastrophes naturelles	B = 6000 C = 12000	DNRM Direction Générale de la Protection Civile			

AXE 4 : BONNE GOUVERNANCE

Priorités nationales :

- Poursuivre la modernisation des services publics et l'amélioration de la qualité des prestations pour répondre à la demande exigeante et sans cesse croissante des citoyens.
- Renforcer la coordination interinstitutionnelle et la cohérence des politiques publiques.
- Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et des partenaires nationaux pour la mise en œuvre des politiques publiques. (intégrer les principes de droits humains découlant des engagements internationaux, de la gestion basée sur les résultats et du suivi/évaluation).

Résultats	Indicateurs	B= Données de base C= Cible	Moyens de vérification	Hypothèses (H) et Risques (R)	Rôles des Agences ONU	Ressources estimées (disponibles/ à mobiliser)
Effet 5 : D'ici 2020, les citoyens bénéficient d'un service public de qualité répondant à leurs attentes, soutenu par l'amélioration de la mise en œuvre des politiques publiques et une gestion moderne et participative	i.5.1 Niveau d'appréciation de la qualité des services publics (au niveau national et dans les wilayets ciblées)	B = Taux de satisfaction : Etat civil (62,9%), Alimentation en eau potable (33,7%), Loisirs (58,7%), C = + 20%	(Enquête CENEAP 2011) vs (Enquête CENEAP 2015)	H = Poursuite du programme de renforcement de la démocratie locale participative par l'implication des acteurs locaux et de la société civile dans la gestion des affaires locales R = Manque / non disponibilité des données	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer-Conseil/ dialogue sur les politiques : PNUD, UNESCO, UNFPA, UNICEF • Gestion des connaissances PNUD, UNESCO, UNFPA, UNICEF • Développement des capacités PNUD, UNESCO, UNICEF • Prestations de services (appui opérationnel) PNUD, UNESCO, UNICEF 	PNUD : 21,210 000 \$ disponibles UNESCO : 400,000 \$ UNFPA : 1,210,250 \$ à mobiliser
	i.5.2 Nombre d'associations partenaires dans la démarche de démocratie participative au niveau local	B = 1100 C = + au moins 50%				
	i.5.3 Nombre d'instruments effectifs opérationnels locaux de coordination intersectorielle des politiques publiques	B = N/A (à déterminer) C = +100%	Enquête Emploi de l'ONS disponible sur internet.			
	i.5.4 % de rapports d'évaluation des politiques publiques publiés (internes et indépendants)	B = N/A (à déterminer) C = 50%				



Organisation internationale du Travail



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies en Algérie
Adresse postale : BP 444 Hydra 16035 Alger
Tél : 213 (0) 21 92 01 01
Fax : 213 (0) 21 92 54 53/213 (0) 21 92 54 60
Site web: <http://www.un-algeria.org>